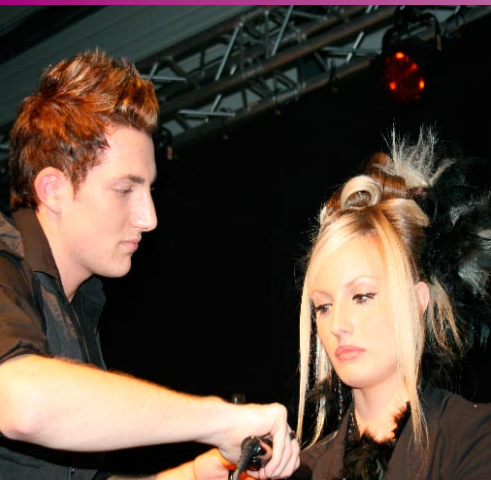


COIFFEUSE-COIFFEUR



FORMATIONS PROPOSEES AU CECOF	NIVEAU D'ÉTUDE	NIVEAU D'ENTRÉE	DURÉE DE LA FORMATION	TYPE DE CONTRAT
CAP Coiffure	V	APRES LA 3 ^e	2 ans	Apprentissage
BP Coiffure	IV	APRES LE CAP	2 ans	Apprentissage ou Professionnalisation

LE MÉTIER :

Le coiffeur accueille le client.

Il établit un diagnostic des cheveux afin de choisir les soins capillaires appropriés.

Il s'entretient avec le client et détermine la coupe à effectuer en fonction de son style, de ses envies et de la mode.

Puis, il met en oeuvre les différentes techniques pour obtenir la coupe désirée.

Le coiffeur a aussi un rôle dans le domaine de la vente-conseil des produits capillaires.

QUALITÉS REQUISES :

- Sens artistique,
- Habilité manuelle,
- Sens des contacts,
- Aptitude au commerce,
- Résistance physique à la station debout,
- Bonne présentation.

COMMENT INTÉGRER UNE FORMATION DE COIFFEUR ?

- Chercher dès que possible un employeur dans le métier de la coiffure.
- Contacter la Chambre de Métiers ou la Chambre de Commerce et d'Industrie pour obtenir un contrat d'apprentissage.
- Signer le contrat d'apprentissage avec votre futur employeur. Le contrat peut débiter à partir du 1er juillet.
- La Chambre Consulaire enregistre le contrat et le fait parvenir au CECOF.
- Le CECOF envoie une convocation pour la rentrée scolaire.

MATIERES ENSEIGNEES

Domaine professionnel :

- Sciences, biologie appliquées
- Technologies appliquées à la coiffure,
- Connaissance de l'entreprise,
- Coupes et techniques de mise en forme,
- Colorations.

Domaines généraux:

- Expression française et ouverture sur le monde
- Mathématiques / Sciences Physiques
- Education Physique et Sportive
- Langue vivante

POURSUITE DE LA FORMATION

- Autres CAP (Perruquier posticheur),
- BP Coiffure (Obligatoire pour ouvrir un salon),
- BM Coiffure (diplôme chambre de métiers), ...

DÉBOUCHÉS :

- Salon de coiffure,
- Travail à domicile,
- Studio de cinéma ou de mode, ...

LA RÉMUNÉRATION D'UN APPRENTI

Âge	1 ^{ère} année	2 ^{ème} année	3 ^{ème} année
- 18 ans	25% du SMIC	37% du SMIC	53% du SMIC
18 - 21 ans	41% du SMIC	49% du SMIC	65% du SMIC
21 ans et +	53% du SMIC	61% du SMIC	78% du SMIC